

Le patrimoine du thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté



Pougues-les-Eaux (Nièvre), pavillon des sources Saint-Léon et Saint-Léger © Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

Cahier des clauses scientifiques et techniques
septembre 2023

1. Contexte et objectifs généraux

L'objet de l'opération a été choisi par les élus à l'issue d'une réflexion menée par le service Inventaire et Patrimoine de la direction Culture, Jeunesse et Sport de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'élaboration du projet de service 2018-2021.

1.1. Présentation générale

Le patrimoine de la villégiature dans toutes ses manifestations, dont celle du thermalisme, constitue à l'Inventaire général du patrimoine culturel un objet d'étude à part entière depuis les années 1980. Les enquêtes menées par les services depuis trois décennies ont considérablement enrichi sa connaissance et contribué à changer le regard du public sur lui. Elles ont aussi permis de dégager les objectifs et méthodes de ces opérations et leurs enjeux dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme.

Le thermalisme, s'il n'a pas été étudié en tant que tel en Bourgogne et en Franche-Comté par les services de l'Inventaire, a toutefois été abordé marginalement lors d'opérations thématiques (pré-inventaire des jardins remarquables de Franche-Comté et de Bourgogne, enquête thématique sur le patrimoine hospitalier en Bourgogne, repérage du patrimoine industriel en Franche-Comté). Les communes de Saint-Honoré-les-Bains, Santenay et Lons-le-Saunier ont par ailleurs fait l'objet d'enquêtes topographiques partielles. À ces travaux s'ajoutent des initiatives locales, comme l'inventaire du patrimoine thermal du réseau de la Route des Villes d'Eaux auquel appartiennent Bourbon-Lancy et Saint-Honoré-les-Bains.

La présente opération vise autant à faire la synthèse des travaux déjà conduits sur l'histoire des stations qu'à approfondir la connaissance des édifices constitutifs de celles-ci, en repartant de l'observation du bâti. Elle doit aussi permettre, grâce aux méthodes de l'Inventaire, de dégager les caractéristiques de ce patrimoine à l'échelle de la région.

1.2. Inscription de l'opération dans la politique régionale

L'enquête sur le patrimoine du thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2017-2022) qui souligne le fort potentiel de diversification de l'offre touristique. En 2015, les stations en activité (Bourbon-Lancy, Lons-le-Saunier, Luxeuil-les-Bains, Salins-les-Bains et Saint-Honoré-les-Bains) ont accueilli 15 600 cures pour 281 000 journées-curistes (source : C.R.T.). Une offre spécifiquement orientée vers le bien-être et le thermo-ludisme doit permettre de toucher de nouveaux publics. La Région soutient déjà cette diversification de l'offre par des contrats de stations à Salins-les-Bains, Luxeuil-les-Bains et Saint-Honoré-les-Bains. L'enquête de l'Inventaire doit permettre d'adosser un volet patrimonial à cette politique, et de mettre à disposition des acteurs locaux du tourisme des connaissances pour le développement d'activités et de prestations complémentaires au tourisme thermal (parcours et visites, signalétique du patrimoine) dans une logique de séjour touristique (chantier n° 25 du schéma régional).

1.3. Intérêt de l'opération au-delà de la politique régionale

Les édifices étudiés dans le cadre de cette opération ne bénéficient jusqu'à présent que très rarement d'une protection au titre des Monuments historiques. Trois édifices ont été l'objet d'une inscription : les établissements thermaux de Lons-le-Saunier en 1999 et de Luxeuil-les-Bains en 2011, et le pavillon des sources Saint-Léon et Saint-Léger à Pougues-les-Eaux en 2012. Par ailleurs, le parc Édouard-Guénon de Lons-le-Saunier est également inscrit depuis 1993. L'enquête, en donnant une vision d'ensemble du patrimoine lié au thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté, peut contribuer à dégager des pistes de réflexions en vue d'un complément de protections à l'échelle régionale ; celles-ci pourraient s'étendre à d'autres types d'édifices (casinos, hôtels de voyageurs et maisons de villégiature).

2. Définition de l'opération

L'opération consiste en une enquête thématique régionale intitulée « Le patrimoine du thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté ».

2.1. Délimitation de l'aire d'étude

L'opération porte sur l'ensemble des stations thermales (« agglomérations consacrées aux activités curatives liées à la présence d'une eau aux propriétés particulières » d'après le *Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces aménagés*, réédition revue et complétée de 2013) de Bourgogne-Franche-Comté. Le cadre géographique retenu est celui de la région administrative issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015. La diversité des territoires, à l'intérieur de ces limites administratives, présente un intérêt scientifique puisqu'elle doit permettre de mesurer l'influence de la situation géographique sur les typologies et les formes du bâti, les implantations urbaines ou encore le rapport avec le paysage.

On peut en effet distinguer plusieurs aires géographiques. Si les stations de Besançon, Salins-les-Bains et Lons-le-Saunier appartiennent au massif du Jura, celle de Luxeuil-les-Bains est à rattacher à celui des Vosges (comme Plombières-les-Bains, en région Grand Est). Par ailleurs, les stations comprises entre la Loire et le Morvan, comme Pougues-les-Eaux, Saint-Honoré-les-Bains, Bourbon-Lancy et Saint-Christophe-en-Brionnais, sont traditionnellement rapprochées de celles du Massif Central (dont Vichy et Bourbon-l'Archambault, en région Auvergne-Rhône-Alpes).

2.1.1. Sites et critères de sélection

La présence d'au moins une source thermique (ou hydrominérale) associée à un établissement de soin constitue le principal critère de sélection des sites. Aux six stations possédant des établissements thermaux encore en activité (Bourbon-Lancy, Lons-le-Saunier, Luxeuil-les-Bains, Saint-Honoré-les-Bains, Salins-les-Bains et Santenay) s'ajoutent cinq communes où subsiste un patrimoine lié à cette activité. Ce patrimoine des anciennes stations est particulièrement important à Besançon et Pougues-les-Eaux.

L'exploitation d'une eau minérale aux propriétés particulières à des fins curatives (définie par opposition aux « eaux de table » sans propriété comparable) dans des sites dépourvus d'établissement thermal permet de définir une autre catégorie de sites hydrominéraux, principalement concentrés dans la Nièvre. Lieux de consommation et/ou de conditionnement de l'eau, ils ont laissé des témoignages matériels : usines de mise en bouteille, buvettes et kiosques. Ils seront pris en compte dans l'opération.

2.1.2. Chronologie

La borne chronologique supérieure de l'opération est constituée par le renouveau du thermalisme à l'époque moderne. Si ce renouveau est attesté dans certaines stations comme Bourbon-Lancy et Pougues-les-Eaux dès le XVI^e siècle, le plus ancien édifice conservé – l'établissement thermal de Luxeuil-les-Bains – ne date en revanche que du XVIII^e siècle et fait figure d'exception. La majorité du patrimoine lié au thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté date en effet des décennies 1850-1914. L'étude prend en compte les établissements thermaux les plus récents (Salins-les-Bains en 2017 et Santenay en 2021).

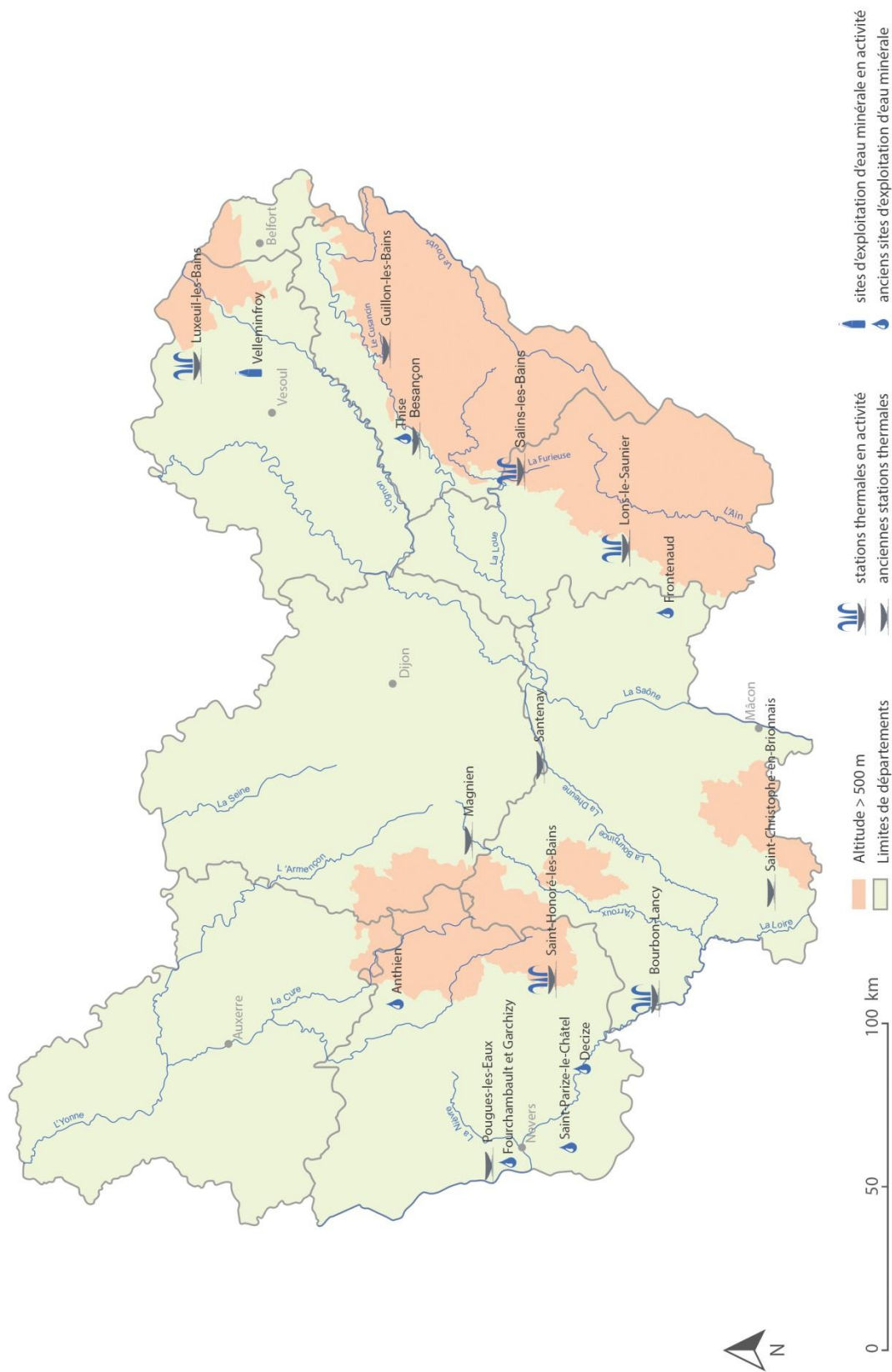
2.1.3. Formes du bâti

Les établissements thermaux (« établissements où l'on vient prendre des eaux aux propriétés thérapeutiques ») sont au centre de l'enquête. Répondant à un programme architectural complexe, dont l'enjeu est la mise en relation d'un individu (curiste, « buveur » ou « baigneur ») avec une eau aux propriétés curatives, ils prennent une forme architecturale exceptionnelle justifiée par leur fréquentation par un public largement issu des élites urbaines jusqu'en 1914. À côté des établissements les plus réputés que sont Bourbon-Lancy, Pougues-les-Eaux et Saint-Honoré-les-Bains en Bourgogne, Besançon, Lons-le-Saunier et Luxeuil-les-Bains en Franche-Comté, un thermalisme local – plus populaire – se développe ailleurs, à Guillon-les-Bains, Magnien, Saint-Christophe-en-Brionnais, Salins-les-Bains et Santenay.

Le casino (« établissement de jeux d'argent et de hasard pourvu ou non d'une salle de spectacle ») est un marqueur fort de l'identité de la station thermale ; la loi du 15 juin 1907 n'autorise en effet sa construction que dans les stations balnéaires, thermales et climatiques.

Le bâti des stations thermales les plus importantes est marqué par la présence d'hôtels de voyageurs et de maisons de villégiature. Dans bien des cas, ceux-ci présentent un intérêt patrimonial, aussi bien pour leur architecture et leur décor que pour le tissu urbain qu'ils contribuent à définir.

LE THERMALISME EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine (Pierre-Marie Barbe-Richaud)

2.2. Enjeux scientifiques

Les enjeux scientifiques sont multiples.

► Poursuivre la collecte de données sur les territoires

Même s'il s'agit d'une enquête thématique, ces résultats complèteront la couverture géographique de l'Inventaire général du patrimoine culturel dans six départements de Bourgogne-Franche-Comté.

► Participer à la connaissance du patrimoine du thermalisme et de la villégiature

La prise en compte dans l'enquête de stations très différentes les unes des autres par leur taille, leur public et leur localisation, contribuera à mieux connaître la diversité du patrimoine du thermalisme en France.

► Contribuer à la connaissance de l'histoire de l'art et de l'architecture en Bourgogne-Franche-Comté

Beaucoup d'édifices pris en compte constituent des créations artistiques majeures, notamment pour la période 1850-1914. Les résultats contribueront donc à la connaissance de cette période.

2.3. Modes d'approche

Lors de son lancement, l'opération devait prendre la forme d'un repérage avec sélection d'édifices pour leur étude monographique. Il a finalement été décidé d'étudier l'ensemble du corpus.

2.4. Contenu des différentes phases

Étape préalable : définition des contours de l'opération (CCST).

Phase 1 : documentation préliminaire.

Phase 2 : recensement.

Phase 3 : étude (terrain, bibliothèques et archives).

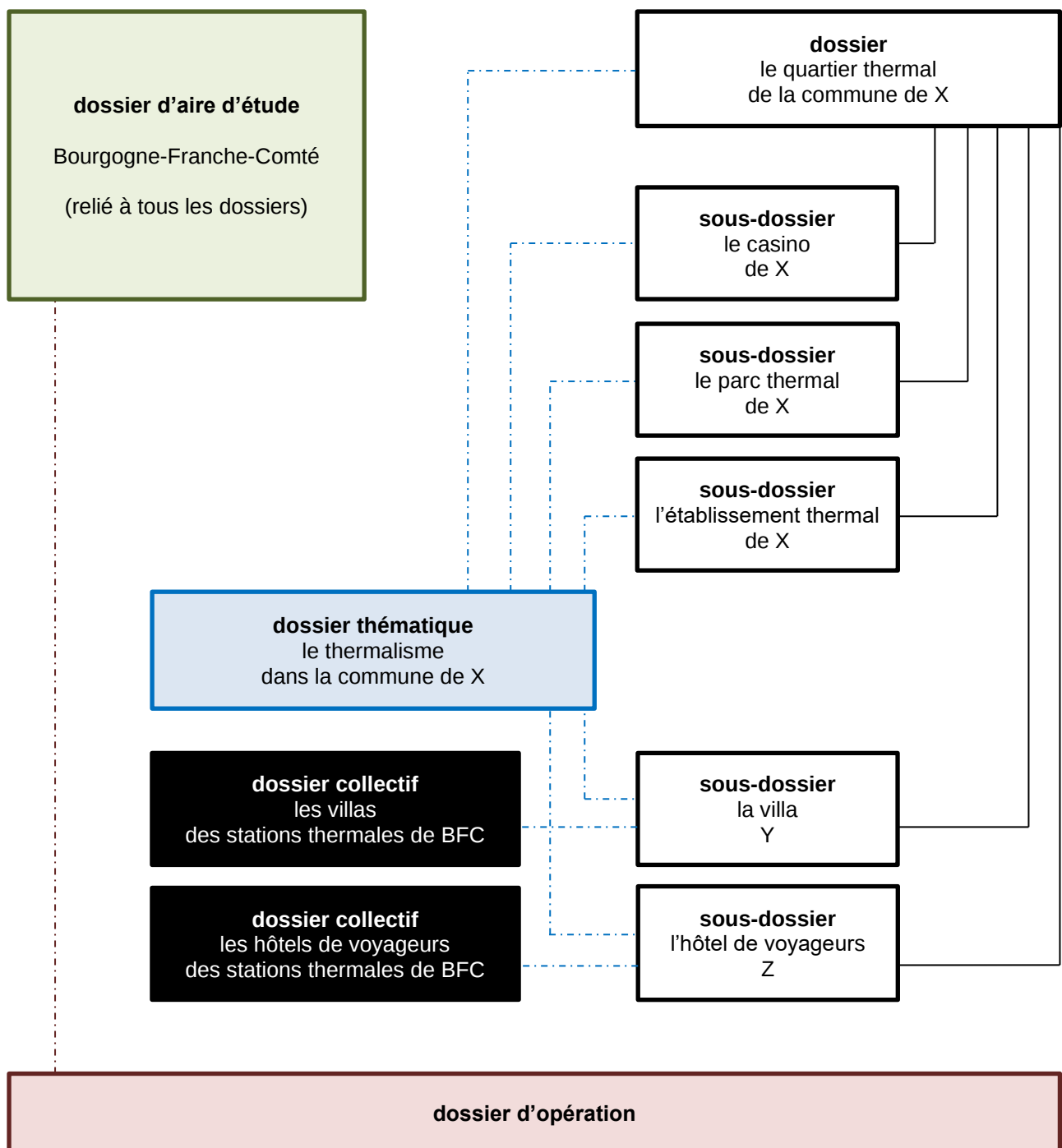
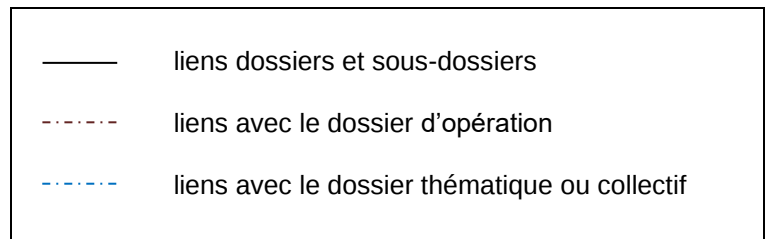
Phase 4 : archivage des données dans le logiciel Gertrude.

Les quatre phases successives sont répétées pour chacune des stations thermales.

Phase 5 : valorisation.

2.5. Organisation documentaire

Les dossiers produits sont organisés de la manière suivante (exception faite des dossiers collectifs) :



3. Calendrier prévisionnel

L'étude a été lancée en 2019 ; sa fin était initialement prévue en 2021. Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire (2020-2021) et d'une perte de données du logiciel Gertrude survenue en mars 2023, la fin de l'étude est désormais programmée en 2023-2024. Elle sera suivie de la préparation d'un ouvrage de synthèse qui sera publié dans la collection des Cahiers du patrimoine en 2025.

4. Moyens scientifiques et techniques

L'opération est conduite en interne par le service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel :

- Chargé de recherche : Fabien Dufoulon
- Photographes : Pierre-Marie Barbe-Richaud et Jérôme Mongreville
- Cartographes : Pierre-Marie Barbe-Richaud et Aline Thomas

5. Valorisation

La valorisation prend plusieurs formes.

5.1. Mise en ligne des dossiers

La première forme de restitution des résultats au public est la mise en ligne des dossiers sur le site dédié de la Région (<http://patrimoine.bourgognefranche-comte.fr>). L'ensemble des dossiers ont également vocation à être accessibles depuis la Plateforme Ouverte du Patrimoine (<https://www.pop.culture.gouv.fr>).

5.2. Publications

Outil numérique (« visite virtuelle ») consacré à Luxeuil-les-Bains en 2021.

Synthèse régionale dans la collection « Cahiers du patrimoine » 2024.

Monographie (Bourbon-Lancy) dans la collection « Parcours du patrimoine » en 2025.

Monographie (Saint-Honoré-les-Bains) dans la collection « Parcours du patrimoine » en 2025.

5.3. Participation à des manifestations scientifiques

Colloque : Pau, juin 2019 (actes à paraître)

Colloque : Toulouse en septembre 2020 (actes à paraître).

Congrès archéologique : Haute-Saône, septembre 2020 (actes à paraître).

5.4. Conférences et visites

Des conférences et des visites rythmeront le cours de l'étude.